

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PROJET DE RÈGLEMENT 1100-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME 1100 AINSI QUE L'ANNEXE 1 « PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME (PPU) SANCTUAIRE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU » AFIN D'Y APPORTER DE LÉGERS AJUSTEMENTS LIÉS AUX ALLÉES VÉHICULAIRES PRIVÉES, À L'IMPLANTATION DES BÂTIMENTS PRINCIPAUX ET ACCESSOIRES

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que le Conseil municipal, à la suite de l'adoption, lors de la séance ordinaire tenue le 8 octobre 2019, du projet de règlement 1100-10 modifiant le *Règlement du plan d'urbanisme 1100*, tiendra une assemblée publique de consultation le **11 novembre 2019** à compter de 19 h 30, dans la salle du Conseil située à l'hôtel de ville de Sainte-Julie, 1580, chemin du Fer-à-Cheval, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

L'objet de ce règlement est de modifier les dispositions particulières applicables aux projets intégrés résidentiels du secteur du Sanctuaire de la Vallée du Richelieu. Après le démarrage des projets A, B, C et D, il a été constaté que certains correctifs doivent être apportés, entre autres pour s'adapter aux différentes typologies résidentielles permises.

Plus précisément, il s'agit d'augmenter la largeur des allées véhiculaires privées, de fixer une distance plus importante entre les bâtiments principaux et de prévoir que les bâtiments accessoires communautaires ou utilisés en commun peuvent être isolés des bâtiments principaux.

Les dispositions de ce projet de règlement visent les zones A-804, A-806, A-808, A-811 et A-812.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse (ou un autre membre du Conseil désigné par le Conseil) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

Veuillez prendre note que le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée à l'hôtel de ville situé au 1580, chemin du Fer-à-Cheval, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau.

DONNÉ À SAINTE-JULIE, ce 22 octobre 2019.

La greffière de la Ville,

(s) Nathalie Deschesnes

Nathalie Deschesnes, OMA
Avocate